



MAIRIE
05460 ABRIES
Tél. : 04 92 46 71 03
Fax : 04 92 46 83 70
mairie.abries@wanadoo.fr
<http://mairie.abries.free.fr>



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500013-20180226-20180226-01-DE

COMMUNE D'ABRIES
Parc Naturel Régional du Queyras
République Française

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2018

Publication : 28/02/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS

Séance du 26 février 2018

OBJET : Annulation et remplacement de la délibération 20180205-6.
Autorisation au Maire à déposer des demandes de subvention
pour la rénovation de la Chapelle de Pra Roubaud

N° d'ordre : 20180226-01

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 21 février 2018, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'ABRIÈS le lundi 26 février 2018 à 18 heures quinze, sous la présidence de Monsieur Jacques BONNARDEL, Maire en exercice.

Étaient présents : Jacques BONNARDEL, Emmanuel MIEGGE, Magali GARNIER, Martine GROSELLIER, Christian ANDRES, Olivier BACQUART, Robert BOURCIER, Eric DUCHENNE,

Étaient absents : Francis PIN (pouvoir à M. Ch. ANDRES), Philippe DI MARCO (pouvoir à M. J. BONNARDEL), Cristel FRANCESCHI

Secrétaire de séance : Christian ANDRES

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, en sa séance du 5 février 2018, l'a autorisé à déposer un dossier auprès du Conseil Département 05 et du Conseil Régional PACA afin d'obtenir une subvention pour la rénovation de la Chapelle du Pra Roubaud.

Monsieur le Maire explique que des ajustements ont été appliqués au plan de financement prévisionnel présenté et voté en Conseil le 5 février 2018.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'annulation de la délibération 20180205-6 et l'autorisation pour déposer ces demandes de subvention avec le nouveau plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Rénovation de la chapelle [sondages (recherche de décors peints), charpente et couverture, plancher, menuiserie, enduits extérieurs/intérieurs, drains, badigeons à la chaux]	95 000 € HT	Conseil Départemental 05 (20%)	19 000 € HT
		Conseil Régional PACA (40%)	38 000 € HT
		Queyras Passion (15,79 %)	15 000 € HT
		Fondation du Patrimoine (15,79 %)	15 000 € HT
		Commune (8,42 %)	8 000 € HT
Montant total	95 000 € HT	Montant total	95 000 € HT

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé,
et après en avoir délibéré par 9 voix pour, 1 contre,

APPROUVE l'exposé du Maire

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental 05 et du Conseil Régional PACA.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 26 février 2018.

Le Maire
Jacques BONNARDEL

Certifiée exécutoire

par transmission en sous-préfecture le : février 2018

